



ALAS ACCÈS LIBRE EN ALPES DU SUD

e-mail : mazluc@sfr.fr

tél. : 0614830612 et 0492311675

Association déclarée au Journal Officiel du 24 mars 2007

N° Siret: 497 539 353 00019 Code APE 913 E

CCP: 19 045 89 V MARSEILLE

SITE :

<http://www.acces-libre-alpes-sud.e-monsite.com>

Blog : www.alas.over-blog.com

Siège social: Maison des Associations

Centre Desmichels Hôtel de ville

04000 DIGNE LES BAINS

Cotisation annuelle : 10 €

LETTRE ALAS N° 97 de janvier 2019

A- Les évènements importants du mois de janvier 2019

Concernant le monde ferroviaire local nous en retenons un dans le n°256 de « RAIL PASSION », l'annonce des menaces très précises qui pèsent sur la ligne Grenoble-Veynes. Elle concerne la fermeture totale de la partie Clelles-Mens-Asprès sur Buech, le maintien d'un cabotage local Clelles-Mens-Grenoble concernant uniquement la région AURA. Voilà le résultat pour chaque région d'une exploitation de ses TER dans l'espace de son territoire propre sans tenir compte des besoins des territoires frontaliers et plus généralement de ceux d'un territoire qui dépend entièrement de la ligne considérée. Nos dirigeants politiques en sont responsables mais les citoyens et le monde associatif peuvent l'être aussi. En effet dans le cas de Grenoble-Veynes nos anciens avaient prévu pour desservir harmonieusement le territoire des Alpes du Sud et ne pas le défavoriser par rapport au reste de la France quatre axes de pénétration de la ligne Lyon-Grenoble-Marseille qui sont à partir de la ville de Veynes :

- la liaison Veynes-Gap-Briançon pouvant donner accès vers l'Italie
- la ligne Veynes-Marseille ou Avignon donnant accès au Sud de la France
- la ligne Veynes-Digne-Nice dorsale alpine qui met en relation la Côte d'Azur avec les Alpes du nord
- la ligne Veynes-Valence donnant accès à la moyenne vallée du Rhône.

C'est avec plaisir que nous voyons les politiques et les associations parler pour défendre Veynes-Grenoble de la liaison Gap-Grenoble. Elle est bien entendu importante dans le cadre du cabotage local mais il ne faut pas oublier que la vallée de la Durance, Serres, Laragne, Sisteron, Saint Auban, Digne, La Brillanne-Oraison, Manosque représente une population supérieure à celle de Gap. Elle avait des relations avec Grenoble qui ont été toutes supprimées, idem vers Valence, plus aucune liaison n'existe. Il ne faut pas oublier non plus que supprimer Veynes-Grenoble c'est couper la dorsale alpine qui ne survivra pas, si elle est réduite au cabotage local et qui mérite pourtant pour son parcours sud et pour son parcours

nord par Lus la Croix Haute une desserte avec du matériel touristique et un équipement hôtelier à créer pour recevoir les étrangers qui commencent à affluer. La remise en valeur de ces lignes peut se faire dans un premier temps sans investissement sur les voies, sauf pour Veynes-Grenoble, avec une remise à niveau des sillons TER avec correspondance à Veynes quai à quai des circulations montantes Marseille-Briançon, avec les circulations descendantes Briançon-Grenoble ou Valence. Avec croisement à Saint Auban de toutes circulations montantes ou descendantes Marseille-Briançon pour donner accès avec un seul car à Digne avec correspondance vers le sud. Création de deux trains d'équilibre Marseille-Grenoble donnant accès pour la vallée de la Durance aux Alpes du nord. Nous espérons que cette vision globale qui est impérative pour sauver l'économie de notre territoire sera envisagée par les deux régions PACA et AURA et qu'elles harmoniseront leur politique et leur investissement

B- Les réunions au fil des jours

Réunion à Saint Auban avec Mme Barbara reporter à la chaîne DICI TV : présentation des projets ALAS (cette émission passera le 19 février)

C- Les courriers du mois

Le 27 décembre 2018 lettre à Mme Borne Ministre des Transports : demande avec l'appui de M Castaner de la prise en compte des projets ferroviaires desservant les Alpes du sud.

Le 13 janvier 2019 lettre à M Blanquer Ministre de l'Education Nationale : demande de création au lycée Gilles de Gennes à Digne de deux classes de préparation aux grandes écoles

Le 13 janvier 2019 lettre à M Jean-François Lecomte Proviseur du lycée Gilles de Gennes pour l'informer de notre demande auprès de M Blanquer

N.B. : Adhérents : assurez ALAS de votre fidélité en effectuant, si vous ne l'avez pas déjà fait, le versement de votre cotisation

Pas de changement : chèque de 10€ à l'ordre d'ALAS à adresser à notre siège social ou à l'un de nos responsables.

Grâce à votre participation **notre Association, en difficultés financières depuis qu'elle ne reçoit plus de subvention, pourra continuer son activité**